

Le compte rendu de la séance du 26 mars.

En début de séance, le chef de file d'OLLN 2.0 Nicolas Van der Maren demande que le point 35, inscrit à huis-clos, soit évoqué en séance publique. Il concerne la décision du Collège de retirer l'acte par lequel Yves Leroy a été désigné « facilitateur aux affaires universitaires et aux hautes écoles » lors du Conseil du 22 janvier. Le conseiller rappelle que son groupe s'était abstenu au moment du vote. La bourgmestre Julie Chantry accepte l'inscription de ce point en fin de séance publique.

Véhicules de police

La bourgmestre Julie Chantry demande aux conseillers d'approuver l'achat de deux véhicules pour la zone de police. Le conseiller Nicolas Van der Maren regrette que le choix ne se soit pas porté sur des véhicules plus écologiques (hybrides, par exemple). Si le point n'est pas urgent, on pourrait le reporter, pour permettre d'étudier des alternatives. La bourgmestre ne veut pas que la police se retrouve sans véhicule : les deux nouveaux doivent remplacer deux anciens qui arrivent en fin de «renting» en 2019. Elle décide de contacter le chef de zone par SMS, pour connaître la date de fin du «renting».

En fin de séance, elle communique la réponse de la police : celle-ci a analysé les offres également pour des véhicules hybrides ou « full électriques », mais leurs coûts étaient beaucoup plus élevés. Le choix s'est porté sur des véhicules à essence plutôt qu'au diesel.

Le conseiller Jacques Otlet remarque qu'un véhicule « full électrique » est évidemment beaucoup plus cher, mais un petit hybride, c'est devenu courant.

La bourgmestre précise que ces véhicules sont acquis via la centrale d'achat de la police fédérale : le catalogue est sans doute limité. « Je pense que l'analyse a été faite intelligemment. On peut essayer d'aller plus loin à l'avenir. »

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer signale que le chef de corps peut se séparer du marché de la police fédérale : « Ce sera peut-être un peu plus cher, mais il trouvera plus chaussure à son pied. »

Nicolas Van der Maren apprécierait que les dossiers permettent d'avoir une idée des prix.

Les conseillers d'OLLN 2.0 s'abstiennent, à l'exception d'Anne Chaidron-Vander Maren, qui vote « pour » avec la majorité et les conseillères de Kayoux.

Moins d'abstentions

La conseillère Raphaële Buxant annonce qu'il y a du nouveau chez Kayoux, maintenant que les assemblées citoyennes sont mises en place : les conseillères s'abstiendront moins souvent.

Elles s'abstiennent néanmoins sur les subsides accordés à l'ASBL Gestion Centre Ville (GCV), pour son fonctionnement (15.000€) et l'organisation d'actions dans le cadre du prochain Festival d'été (8000€).

Au moment de voter l'abstention, le conseiller Nicolas Van der Maren lève le bras... pour un selfie avec sa voisine Nancy Schroeders ! « Dois-je comprendre que vous vous absteniez avec les Kayoux? », interroge le président du Conseil Yves Leroy.

Les Kayoux s'abstiennent aussi sur le règlement de travail du personnel (direction, enseignants...) des écoles communales, sur la subvention à la SPRL WIBEE... ainsi que sur la subvention au Comité des Fêtes de Wallonie pour l'organisation des fêtes en 2019, ce que regrette l'échevin des Fêtes Benoît Jacob : « Ils s'abstiennent pour le subside aux Fêtes de Wallonie d'Ottignies mais approuvent le subside pour le 21 juillet de Louvain-la-Neuve ! »

La conseillère Raphaële Buxant rassure l'échevin : il ne s'agit pas d'avoir un réflexe géographique, les Kayoux se sont aussi abstenus pour les subsides octroyés à la GCV de Louvain-la-Neuve. « Quand il s'agit de gros montant, on veut que ça passe en assemblée pour un débat avec les habitants. »

Le point suivant concerne le vote d'un subside de 18.000€ à l'intercommunale ISBW. « C'est un gros montant... mais notre groupe votera « pour » avec la majorité. Parce que le Conseil communal constitue une assemblée citoyenne, c'est même la première place de débat citoyen », ironise le conseiller Nicolas Van der Maren. Les Kayoux votent aussi « pour » ce subside.

Prévention de la radicalisation

L'échevin en charge de la Politique sociale Benoît Jacob présente le rapport d'activités 2018 concernant la prévention de la radicalisation violente. La Région a octroyé un gros subside l'an dernier - pour permettre à nos services de sensibiliser les associations, afin de combattre la radicalisation – le subside 2019 sera sans doute moins élevé. L'échevin évoque le travail effectué avec les cadres de la zone de police, les professionnels qui s'adressent aux adultes « en décrochage », les éducateurs de rue, les personnes relais de la communauté musulmane...

Le conseiller Jacques Otlet demande si ce travail a permis de découvrir des problèmes sur le territoire communal et le cas échéant, de les solutionner.

L'échevin n'est pas au courant de situations, « mais elles pourraient exister ». Réponse similaire de la part de la bourgmestre Julie Chantry.

« Ce serait intéressant de connaître la situation, même si nous comprenons que ce ne soit pas évoqué en séance publique », considère Jacques Otlet.

Dans la foulée, Benoît Jacob, qui est aussi l'échevin des Cultes, annonce l'octroi d'un subside extraordinaire d'un peu plus de 21.000€ à la fabrique d'église de Cérroux pour des travaux de peinture de l'église. « Je regrette que Patrick Piret-Gérard ne siège plus au Conseil. Président de la fabrique, cela fait plus de 20 ans qu'il attend la remise en couleurs ! » Le conseiller Jacques Otlet suppose que les murs seront peints en bleu (NDLR : la couleur de son groupe politique, aussi celui de Patrick Piret-Gérard).

Piscine olympique

L'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha demande aux conseillers de bien vouloir approuver la convention qui liera les trois copropriétaires (Ville, UCL et Fédération Wallonie Bruxelles) pour la réalisation d'une nouvelle piscine (olympique).

Il résume le projet, dont la Ville sera le maître d'ouvrage : un nouveau bâtiment en bordure du boulevard de Lauzelle, sur un terrain appartenant à l'UCL, dans une enveloppe fermée de 15 millions d'euros TVAC. Les trois partenaires y participeront à raison de 3,3 millions chacun, et la Région accordera un subside d'un peu plus de 5 millions d'euros.

Les Kayoux s'abstiennent, non pas qu'ils remettent en question le projet, mais ils regrettent que la population n'ait pas été consultée. On a seulement tenu compte des souhaits des clubs et des écoles.

Le conseiller Cédric Jacquet félicite le Collège pour ce travail de longue haleine et remercie la Région pour ce beau geste. Il estime qu'il faudrait prévoir une cafétéria à proximité du bassin.

L'échevin des Sports Benoît Jacob répond aux Kayoux qu'il a rencontré de nombreux habitants. « Ce qu'ils veulent, c'est plus d'heures d'ouverture, un ou deux couloirs accessibles en permanence, pour pouvoir y faire des longueurs. » Il précise que la piscine sera accessible aux personnes à mobilité réduite, aux aînés... « En réunion, vous nous avez dit que les habitants voulaient une piscine du type Walibi. Cela nous intéresse d'avoir vos informations, on essaiera d'en tenir compte. Walibi est à côté

et c'est 5€ pour les enfants. Des tuyaux partout, ce n'est pas ce qui est demandé chez nous. Mais il y aura des espaces pour les familles, pour pouvoir jouer dans l'eau. »

L'échevin des Bâtiments rassure: « On dit que c'est une piscine olympique, mais on est en train d'étudier le concept d'une piscine pour tous. La profondeur pourra être remontée de 3 à 2 mètres. On pourra diviser la piscine en quatre. »

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer ne voit pas ce qu'une consultation plus large pourrait changer, d'autant que le « timing » et l'enveloppe sont serrés. Il faut faire confiance aux techniciens qui ont donné leur avis, qu'on espère le meilleur possible. « Les besoins d'aujourd'hui ne sont pas nécessairement les besoins de demain. Il faut que la piscine réponde encore à un maximum de besoins, dans 15 ans. »

Le Premier échevin Cedric du Monceau rappelle qu'être élu, c'est prendre ses responsabilités. « Le moindre grain de sable, dans ce dossier, risquerait de voir ces 5 millions régionaux aller ailleurs. Nous n'avons pas les moyens de payer la rénovation des piscines actuelles ! »

Les conseillers votent pour, à l'exception des Kayoux.

« Facilitateur » : recours et retrait

La bourgmestre Julie Chantry explique le point n°35 (évoqué en début de séance). Suite au recours d'un conseiller communal (NDLR : Jacques Otlet) auprès de la tutelle wallonne, le Collège a décidé de retirer l'acte par lequel Yves Leroy a été désigné « facilitateur aux affaires universitaires et aux hautes écoles » lors du Conseil de janvier. Il sera repris plus tard mais proposé différemment.

Le Collège n'a pas attendu l'avis de la ministre, la juriste de la Ville considérant que les remarques du conseiller sont justifiées. Ce point aurait effectivement dû faire l'objet de deux délibérations: l'une pour créer le poste, l'autre pour nommer la personne.

Le conseiller Nicolas Van der Maren rappelle comment Jacques Otlet et lui-même sont intervenus au Conseil de janvier, pour dénoncer la façon de faire du Collège. « N'était-il pas possible d'entendre déjà ces arguments au Conseil ? Va-t-il falloir chaque fois déposer un recours au SPW pour que la majorité considère que les arguments de la minorité sont sérieux ? », interroge-t-il.

La bourgmestre répond qu'elle n'est pas juriste. « Nous estimions que ce n'était pas un problème d'avoir fait les choses comme ça. Je trouve que ce recours a un côté peu intéressant, si je peux me permettre, face à quelque chose qui a tout son sens. »

Le conseiller insiste : « Comment doit-on faire à l'avenir, quand on est persuadé de tenir un bon argument ? Je te passe un coup de fil ? Tu vois avec ta juriste ? Sinon on dépose une requête ? C'est quoi le message ici ?! »

Julie Chantry n'entend pas donner de conseil à la minorité.

Le conseiller Jacques Otlet recommande à la majorité de bien analyser l'ensemble de la demande qu'il a déposée à la Région, car en plus des questions de forme se posent aussi des questions de fond. Il détaille les étapes nécessaires avant de faire un appel – public – aux candidats. « Il ne s'agit pas ici d'une fonction politique. Or il n'y a que les fonctions politiques pour lesquelles on procède comme vous l'avez fait. »

Le Premier échevin Cedric du Monceau remarque que les étapes décrites par le conseiller reviennent à recruter un employé.

« Ou alors vous démissionnez et faites entrer votre candidat à votre place, dans une fonction politique », invite Jacques Otlet.

« Ah, je comprends mieux, c'est donc l'objectif de votre démarche », considère le Premier échevin.

Le point est voté à l'unanimité moins l'abstention d'Yves Leroy.

Transport de l'énergie

En fin de séance, le conseiller Hadelin de Beer de Laer informe les conseillers de la réorganisation de l'actionnariat wallon dans le domaine du transport de l'énergie : sujet complexe. Le conseiller Nicolas Van der Maren y voit une communication Ecolo à deux mois des élections. Il embraie et communique à son tour, longuement. Le Premier échevin Cedric du Monceau les remercie de rehausser les débats et d'éclairer les conseillers sur un sujet qui reste flou (NDLR : et qui ne semble pas passionner l'assemblée).

Le Conseil se termine avec le traditionnel quart d'heure de questions. On y parle de la convention « Smart City » passée avec Proximus, de la prolifération des panneaux de clôture en bois qui créent des murs aveugles à front de voiries, du mauvais état de la plaine de jeux située près du parking du Monument, des deux processus « SOL » à Louvain-la-Neuve auxquels les conseillers ne peuvent pas participer, des branches qui risquent de boucher les égouts au bas de la rue du Roi Chevalier, de la

remise en état des cuisines de la salle de Céroux et de la pollution par les cartes plastifiées déposées sur les vitres des voitures.